

## Séance du 30 septembre 2020

Le conseil municipal de la Commune de Morey-Saint-Denis étant réuni pour cause de crise sanitaire au Cellier de Dionysos, place Saint-Vincent, légalement convoqué, le mercredi 30 septembre 2020 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc ROSIER**, Maire.

Convocations transmises le 24 septembre 2020 pour la réunion du 30 septembre 2020.

Étaient présents : Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Stéphane GUILLEMAUX, Stéphane MAGNIEN, Fabrice MONSENERGUE, Marie Christine MORIN, Jean-Baptiste MODIN, Carmen PEIRAZEAU, Cédric PUVIS de CHAVANNES, Gérard REMONDET, Christophe ROGER, Jean Luc ROSIER, Anne ROUSSEL, Maria SANCHEZ, William SCHMITT.

Était absente : Marie Christine MORIN pouvoir à Nathalie DZYGA GOUVERNET.

Fabrice MONSENERGUE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. DELEGATIONS DU MAIRE**

Cimetière –nouvelle concession 30 ans – 190 €

Non préemption de la parcelle AO 34 – Le village

Non préemption de la parcelle AO 28 – 30 route des grands Crus

Non préemption de la parcelle AO 28 et 347 – Le village

Non préemption de la parcelle AM 275 – 12 rue de Cîteaux

Non préemption de la parcelle AN 516 – Le Pâquier

#### **2. SICECO – RENOUELEMENT DE LUMINAIRES**

##### Eclairage public

Le 4 mars 2020, le Maire de la commune informait son conseil que suite à la réunion de présentation du programme spécial de rénovation de l'éclairage public sur le territoire de la communauté de communes, qui s'était tenue le 28 novembre 2019, la commune de Morey-Saint-Denis pourrait bénéficier d'une opération de rénovation selon les modalités suivantes :

- Préprogrammation des travaux sur l'année 2021 avec ouverture d'un seul dossier par commune
- Nombre de luminaires identifiés (vétuste, non conforme) : 79
- Enveloppe de travaux prévisionnels : 90 000 € TTC avec une subvention de 80% soit une enveloppe à la charge de la commune de 18 000 €.

## Séance du 30 septembre 2020

A ce jour, suite à une nouvelle réunion technique avec le SICECO, le Maire confirme ce projet et présente à l'ensemble du conseil le plan de rénovation des luminaires (56 points identifiés).

Dans l'hypothèse où un crédit de matériel apparaît au sortir de l'opération, la commune serait candidate au changement de l'ensemble des lampadaires du lotissement.

L'entreprise retenue par le SICECO pour effectuer les travaux est l'entreprise CITEOS, déjà partenaire et chargée de l'entretien de l'éclairage public.

Une délibération sera prise lorsque le devis détaillé sera fourni par le SICECO.

### Transformateur

Les travaux concernant le changement du transformateur cabine haute situé Chemin de Vergy vont commencer la première semaine d'octobre pour une durée de cinq à six semaines environ. ENEDIS concessionnaire du SICECO et l'entreprise ENGIE travailleront sur ce chantier sous haute protection. Le chantier sera **interdit totalement** au public durant les travaux. Un arrêté sera pris en ce sens (chemin interdit depuis la RD 122 jusqu'à la rue de la Bidaude).

### Instance SICECO

Le Maire informe le conseil et les habitants qu'il a été élu vice-président du SICECO et Président du Comité Local Energie du secteur Vignes, Pierres et Côteaux (CLE2). Il travaillera aux côtés du Président Jacques JACQUENET et du 1<sup>er</sup> vice-président Pascal GRAPPIN entre autres à la transition énergétique dans nos territoires entre autres.

Le Maire rappelle le rôle du SICECO au sein des Collectivités du territoire.

### **3. EGLISE TRANCHE 4**

Vu la convention de souscription avec la fondation du Patrimoine datée du 2 août 2019,  
Vu la convention de financement avec ladite fondation datée du 4 mars 2020,

Le Maire informe que la Région Bourgogne-Franche-Comté a voté un nouveau règlement d'intervention ainsi qu'un partenariat entre elle et la Fondation du Patrimoine, convention en date du 01/10/2019, permettant une intervention de la Collectivité en faveur du patrimoine religieux bâti non protégé au titre des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en vue d'obtenir une subvention au titre du règlement d'intervention « Patrimoine de Territoire » et de la convention signée avec la Fondation du Patrimoine.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document (convention, avenant, ...) afférant à ce dossier.

## Séance du 30 septembre 2020

### **4. ACQUISITION DE TERRAINS**

#### Vente PERNIN

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-05-05 du 23 juillet 2020.

La commune s'est engagée dans la constitution d'une réserve foncière destinée à faciliter les acquisitions dans les zones économiques en cours et futures.

Dans ce contexte et suite à la proposition de vente d'une administrée, en date du 25 juin 2020 la commune procédera à l'acquisition des parcelles AM 150 (227m<sup>2</sup>) et AM 152 (203m<sup>2</sup>) – lieudit « en l'Orme » – au prix de 4,50 €/m<sup>2</sup> soit 1935,00 €. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir le terrain aux conditions fixées par le vendeur
- **AUTORISE** Madame DUPREY, Première Adjointe, à signer l'acte d'échange au nom de la commune, conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **DONNE** au Maire tout pouvoir pour recevoir l'acte d'achat au nom de la commune de Morey-Saint-Denis

L'acquisition se fera sur fonds propres au Budget Principal de la commune, section d'investissement.

#### Vente MERME

La commune souhaite acquérir les parcelles AP 35 (51m<sup>2</sup>) et 36 (18m<sup>2</sup>) lieudit Le Village situées au niveau de la Place du Monument.

Concernant la parcelle AP 36, après entente avec les propriétaires, le prix d'achat a été fixé à 40,00 € le m<sup>2</sup>.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir le terrain aux conditions fixées par les deux parties
- **AUTORISE** Madame DUPREY, Première Adjointe, à signer l'acte administratif au nom de la commune, conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **DONNE** au Maire tout pouvoir pour recevoir l'acte d'achat au nom de la commune de Morey-Saint-Denis

L'acquisition se fera sur fonds propres au Budget Principal de la commune, section d'investissement.

19h38 – Arrivée de Mme Anne ROUSSEL.

## Séance du 30 septembre 2020

### **5. REPRESENTATIVITE COMMUNALE**

La commune de Morey-Saint-Denis a reçu le 3 août dernier un courrier de Mme la Sous-Préfète demandant au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 20-03-04, concernant la représentativité de la commune dans différentes instances.

La commune par cette délibération avait souhaité rappeler tous les représentants qu'ils soient élus de droits, élus ou nommés.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération susnommée et de la remplacer par la délibération suivante.

Ayant reçu un nombre de candidature égal au nombre de poste à pourvoir, les candidats sont nommés immédiatement (article L 2121-21 du CGCT).

#### SIVU du Centre de Première Intervention

- Membres proposés : Jean Luc ROSIER, William SCHMITT, Fabrice MON-SENERGUE, Maria SANCHEZ

#### G.I.P. E-Bourgogne,

- Titulaire : Jean Luc ROSIER
- Suppléant : Nadine DUPREY

#### Correspondant défense

- Titulaire : Gérard REMONDET
- Suppléant : Cédric PUVIS de CHAVANNES

#### Référent Ambroisie

- Titulaire : William SCHMITT
- Suppléant : Stéphane MAGNIEN

### **6. ONF**

#### Travaux sylvicoles

Le Maire présente au conseil un devis établis par l'Office National des Forêts.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis n° DEC-20-845506-00372554/04654 du 21 février 2020 pour un montant de 1661,11 € HT.

#### Programme de coupes exercice 2021

Chaque année l'ONF nous fait des propositions de coupes dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier. Pour notre commune, il n'a été prévu aucune coupe pour 2021 car elles ont toutes été reportées en 2023 et 2028.

## Séance du 30 septembre 2020

### **7. INFORMATIONS DIVERSES**

#### PLU

La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes, sauf opposition de 25% des conseils municipaux, représentant au moins 20% de la population.

En raison du renouvellement des membres de la communauté de communes, il convient de se décider à nouveau du transfert de cette compétence qui prendra la forme d'une délibération. Cette dernière devra être prise durant la dernier trimestre 2020.

#### Pouvoir de police du Maire

Par manque de personnel assermenté, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ne peut exercer les pouvoirs de polices liés aux compétences que la commune lui a transféré. Par conséquent le Maire de Morey-Saint-Denis s'est opposé au transfert automatique du pouvoir de police pour les compétences assainissement, gestion des déchets, création et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, équipements sportifs et culturels d'intérêts communautaires et politique de l'habitat.

#### Fibre – internet

Le plan de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, étalé sur 3 ans (2019-2022) sur le département de la Côte d'Or, va permettre aux concitoyens d'accéder au très haut débit.

La société Altitude Fibre 21 va réaliser des opérations de relevés de boîtes aux lettres et procéder à une reconnaissance des réseaux disponibles sur la zone d'intervention délimitée par la convention de partenariat entre Altitude Fibre 21 et le Département.

#### Pompiers – appel à volontaires

Compte tenu de la situation actuelle des effectifs (départ en retraite, démission) le Centre de Premier secours se trouve en manque de personnel volontaire.

Après avoir rencontré le Colonel MARC du SDIS 21, il a été acté que nous allons mettre en place une campagne de recrutement sur les communes voisines (Chambolle-Musigny, Vougeot, Gilly-lès-Cîteaux, Vosne-Romanée).

#### Défense incendie

Par arrêté du 15 décembre 2015, les communes sont responsables de la Défense Extérieur Incendie. La commune doit donc vérifier le bon état de ses poteaux d'incendie. Cette tâche a été confiée à VEOLIA.

La commune doit en outre prévoir des réserves d'eau dans les cas où l'eau sous pression ne peut être assurée.

C'est le cas des maisons situées rue de la Montagne où seule une réserve d'eau utilisable par aspiration peut être utilisée comme c'est déjà le cas rue de la Combe. Il est donc envisagé d'installer une réserve d'eau de 120m<sup>3</sup> dans cette dernière zone.

## Séance du 30 septembre 2020

Le lieu, le projet technique et la mise en place devront être évalués par le SDIS. Des devis vont être demandés dans les prochaines semaines à des entreprises spécialisées.

### **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Le projet du colombarium avec ELABOR est en cours et les travaux devraient débuter 2<sup>e</sup> semaine d'octobre.
- Le logiciel 3D-Ouest pour la gestion du cimetière est commandé, il devrait être opérationnel pour le 2<sup>e</sup> semestre 2021.
- Le nouveau matériel informatique a été reçu et installé par la société FLOMIC.
- Les travaux d'assainissement de la rue Ribordot sont confirmés sur 2020
- Demande de réflexion sur le problème des jeunes dans la commune. Le Maire propose qu'une commission soit créée sur le sujet, voire un comité consultatif intégrant pour une part des habitants du village, y compris des jeunes représentatifs.
- Le panneau de Morey a disparu à l'entrée du village côté Chambolle-Musigny.
- Le conseil souhaite modifier le tarif des vins de la commune et demande à ce que ce point soit ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil, ainsi qu'une notion de quota
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu mais les modalités d'organisation seront précisées au fur et à mesure de la réception des circulaires préfectorales. A l'heure actuelle, les réunions sur la voie publique sont toujours limitées à 10 personnes.
- Rappel Affouage : les inscriptions se terminent le 15 octobre.
- Les barrières sur la Place St-Vincent seront remises pour délimiter les emplacements.

Date du prochain Conseil le 04/11/2020

Séance levée à 21h03

Affiché le 5 octobre 2020.

## Séance du 30 septembre 2020

SÉANCE du 17/06/2020 DELIBERATION N° 1 à 6		TABLEAU DES SIGNATURES	
Nadine DUPREY	Nathalie DZYGA GOUVERNET	Stéphane GUILLEMAUX	Stéphane MAGNIEN
Fabrice MONSENERGUE	Marie Christine MORIN  Absente  Pouvoir à Nathalie DZYGA-GOUVERNET	Jean-Baptiste MODIN	Carmen PEIRAZEAU
Cédric PUVIS de CHAVANNES	Gérard REMONDET	Christophe ROGER	Jean Luc ROSIER
Anne ROUSSEL	Maria SANCHEZ	William SCHMITT	